



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 98288

Texte de la question

Alors qu'une part importante du papier consommé en France provient directement de la destruction des dernières forêts primaires de la planète, M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les avantages liés à l'utilisation du papier recyclé, dont l'industrie permet par ailleurs de consommer moins d'eau, d'énergie, de matières premières et de substances chimiques. Il lui demande également de lui faire connaître la politique suivie en la matière dans son ministère et les administrations qui en dépendent. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

La prise en compte des questions environnementales dans l'utilisation du papier constitue une préoccupation actuelle des ministères. Ainsi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a adopté, depuis plusieurs années, un comportement d'achat éco-responsable, plus particulièrement dans l'acquisition du papier consommé par ses services. De ce fait, il n'utilise pas de papier non recyclable dans ses services et veille à ce que les contraintes en matière environnementale soient respectées, en particulier quant à l'origine des matières premières entrant dans la composition des pâtes à papier. Le marché public de papier qui avait été passé avec un fabricant distributeur dont les usines sont situées en France est parvenu à expiration en juin dernier. Les produits qui étaient ainsi commercialisés avaient reçu trois certificats au regard des critères environnementaux et écologiques dont ISO 14001. Le renouvellement de ce marché public qui prévoyait le maintien du respect des normes environnementales et des exigences du développement durable a été suspendu dans l'attente des conclusions de l'étude menée par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, sur la mutualisation d'achat de papier éco-responsable. Le ministère de l'agriculture et de la pêche adhère bien sûr pleinement à cette démarche qui devrait permettre une approche interministérielle de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98288

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6769

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10058